

11615/14

(OR. en)

PRESSE 385
PR CO 39

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3327^e session du Conseil

Affaires économiques et financières

Bruxelles, le 8 juillet 2014

Président **Pietro Carlo Padoan**
Ministre de l'économie et des finances de l'Italie

P R E S S E

Principaux résultats du Conseil

*Le Conseil a examiné le volet économique et financier du programme de travail de la présidence italienne et a fait une déclaration sur la **croissance économique et les réformes**.*

*Le Conseil a adopté une modification des règles fiscales de l'UE en vue de prévenir la **double non-imposition** des dividendes distribués au sein des groupes d'entreprises, en raison des dispositifs de prêts hybrides. Il a ainsi comblé une lacune qui permettait jusqu'ici aux groupes d'entreprises d'exploiter les asymétries entre les règles fiscales nationales de façon à échapper à l'impôt sur certains types de bénéfices distribués au sein du groupe.*

*Le Conseil a adopté des recommandations adressées aux États membres en ce qui concerne leurs **politiques économiques et budgétaires**, à la suite de l'approbation du Conseil européen, ce qui permet de clôturer le processus du semestre européen pour cette année. Il a également formulé une recommandation particulière pour l'ensemble de la zone euro.*

SOMMAIRE¹

PARTICIPANTS.....	5
--------------------------	----------

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA PRÉSIDENTE	7
STRATÉGIE EUROPE 2020 POUR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI	9
FISCALITÉ DES REVENUS DE L'ÉPARGNE - NÉGOCIATIONS AVEC LES PAYS TIERS	10
DIVERS	11
– Résolution des défaillances bancaires	11
RÉUNIONS EN MARGE DU CONSEIL	12

AUTRES POINTS APPROUVÉS*AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES*

– Semestre européen - Recommandations sur les politiques économiques et budgétaires	13
– Fiscalité des entreprises - Directive "sociétés mères-filiales"	13

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

– Mesures restrictives - Biélorussie	14
– Représentant spécial de l'UE pour le Caucase du Sud et la crise en Géorgie	14

POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE

– Colombie - Participation aux opérations de gestion de crise de l'UE	14
---	----

AFFAIRES GÉNÉRALES

– Projets soutenus par l'UE dans le domaine du transport public - Rapport de la Cour des comptes	15
--	----

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

- Rapport général 2013 d'Europol 15
- Collège européen de police - Rapport annuel 2013 15

ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN

- Accord EEE - programme "Droits, égalité et citoyenneté" 15
- Accord EEE - Mécanisme pour l'interconnexion en Europe 16
- Accord EEE - Environnement 16

ÉNERGIE

- Sûreté nucléaire 16

EMPLOI

- Réunion des ministres du travail et de l'emploi du G20 16

PÊCHE

- Thon rouge de l'Atlantique - Position de l'UE à la CICTA 17

TRANSPARENCE

- Accès du public aux documents 17

NOMINATIONS

- Comité des régions 17

PARTICIPANTS**Belgique:**

M. Koen GEENS

Ministre des finances, chargé de la fonction publique

Bulgarie:

M. Pétar TCHOBANOV

Ministre des finances

République tchèque:

M. Martin PROS

Vice-ministre, ministère des finances

Danemark:M^{me} Margrethe VESTAGER

Ministre de l'économie et de l'intérieur

Allemagne:

M. Wolfgang SCHÄUBLE

Ministre fédéral des finances

Estonie:

M. Jürgen LIGI

Ministre des finances

Irlande:

M. Declan KELLEHER

Représentant permanent

Grèce:

M. Gikas HARDOUVELIS

Ministre des finances

Espagne:

M. Luis DE GUINDOS JURADO

Ministre de l'économie et de la compétitivité

France:

M. Bruno BEZARD

Directeur général du Trésor

Croatie:

M. Boris LALOVAC

Ministre des finances

Italie:

M. Pietro Carlo PADOAN

Ministre de l'économie et des finances

Chypre:

M. Charis GEORGIADIS

Ministre des finances

Lettonie:M^{me} Ilze JUHANSONE

Représentant permanent

Lituanie:

M. Algimantas RIMKŪNAS

Vice-ministre des finances

Luxembourg:

M. Pierre GRAMEGNA

Ministre des finances

Hongrie:

M. Gábor ORBÁN

Secrétaire d'État, ministère de l'économie nationale

Malte:

M. Edward SCICLUNA

Ministre des finances

Pays-Bas:

M. Jeroen DIJSSELBLOEM

Ministre des finances

Autriche:

M. Jochen DANNINGER

Secrétaire d'État au ministère fédéral des finances

Pologne:

M. Mateusz SZCZUREK

Ministre des finances

Portugal:M^{me} Maria LUÍS ALBUQUERQUE

Ministre des finances

Roumanie:M^{me} Ioana-Maria PETRESCU

Ministre des finances publiques

Slovénie:

M. Uroš ČUFER

Ministre des finances

Slovaquie:

M. Vazil HUDÁK

Secrétaire d'État au ministère des finances

Finlande:

M. Antti RINNE

Ministre des finances

Suède:

M. Peter NORMAN

Ministre des marchés financiers

Royaume-Uni:

M^{me} Nicky MORGAN

Secrétaire d'État au trésor chargée des finances et ministre chargée de la condition féminine

Commission:

M. Siim KALLAS

Vice-président

M. Michel BARNIER

Vice-président

M. Algirdas ŠEMETA

Membre

Autres participants:

M. Vitor CONSTÂNCIO

Vice-président de la Banque centrale européenne

M. Werner HOYER

Président de la Banque européenne d'investissement

M. Thomas WIESER

Président du Comité économique et financier

M. Jens GRANLUND

Président du Comité de politique économique

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA PRÉSIDENTE

Le Conseil a pris note du programme de travail de la présidence italienne dans le domaine des affaires économiques et financières pour la durée de son mandat, qu'elle exercera de juillet à décembre 2014 (doc. [11285/14](#)).

Il a procédé à un échange de vues.

Le Conseil a adopté la déclaration suivante:

"Déclaration du Conseil

Débat de suivi sur la croissance et les réformes

Le Conseil soutient les objectifs fixés par la présidence italienne en vue de stimuler la croissance et l'emploi grâce à un effort commun de réforme, notamment en achevant le marché unique, en favorisant les réformes structurelles pour renforcer le potentiel de croissance de l'économie et en promouvant les investissements, qui ont été durement frappés pendant la période de crise.

Compte tenu des résultats des discussions entre les ministres, et comme convenu lors du Conseil européen de juin, les réformes structurelles qui favorisent la croissance et améliorent la viabilité des finances publiques devraient bénéficier d'une attention particulière, y compris par une évaluation appropriée des mesures budgétaires et des réformes structurelles, en utilisant au mieux la flexibilité qu'offre le Pacte de stabilité et de croissance. Promouvoir la croissance et encourager l'assainissement budgétaire sont des processus qui se renforcent mutuellement.

Dans ce contexte, la Commission adressera au Parlement européen et au Conseil, pour le 14 décembre 2014, un rapport sur l'application du cadre de gouvernance de l'Union, comme prévu dans la législation de l'UE ("six-pack" et "two-pack").

Un nouvel échange de vues aura lieu lors de la session informelle du Conseil ECOFIN de septembre, en particulier sur les perspectives d'investissement et les réformes structurelles."

* * *

La programme de la présidence fixe les objectifs suivants:

- *Politique économique*: La présidence présentera un nouveau programme européen de politique économique, reposant sur des réformes structurelles et des investissements en faveur de la croissance et de l'emploi. Elle continuera d'œuvrer à l'approfondissement de l'union économique et monétaire, en s'inspirant du rapport intitulé "Vers une véritable union économique et monétaire".¹
- *Union bancaire*: La présidence supervisera la mise en œuvre des nouvelles mesures prises pour avancer vers l'union bancaire, en particulier le démarrage du mécanisme de surveillance unique, qui devrait avoir lieu en novembre, le processus de mise en place d'un conseil de résolution unique et la ratification de l'accord intergouvernemental correspondant par les États membres participants. En outre, elle orientera le travail de supervision et de communication du Conseil concernant le bouclage de l'opération d'évaluation exhaustive du bilan des banques qui a été décidée d'un commun accord et les mesures de suivi au niveau national et européen.
- *Services financiers*: Les priorités consistent notamment à renforcer la régulation des marchés financiers, en vue de faciliter les flux de crédits vers l'économie réelle et de préserver la confiance dans le fonctionnement des marchés financiers et dans les intermédiaires. La présidence fera avancer les négociations sur tous les dossiers législatifs, dans le but en particulier de présenter sous sa forme définitive la législation permettant la création d'une nouvelle catégorie de fonds mis en commun destinés aux investissements à long terme, les "fonds européens d'investissement à long terme". Elle se fixera aussi comme objectif la mise au point définitive d'un nouveau cadre réglementaire pour la prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme. Elle s'emploiera à ce que le Conseil parvienne à un accord sur les améliorations qui pourraient être apportées au fonctionnement du Système européen de surveillance financière et elle travaillera sur une proposition de règlement visant à rétablir la confiance dans les critères de référence, ainsi qu'à la mise à jour de la législation sur les systèmes de paiement afin de diminuer la fragmentation entre les États membres.
- *Fiscalité*: La présidence s'emploiera à mener à leur terme les travaux relatifs à une proposition de directive visant à élargir l'échange automatique d'informations entre les administrations fiscales, conformément aux nouvelles normes internationales. Elle supervisera les négociations menées avec les pays tiers pour revoir les accords dans le domaine de la fiscalité de l'épargne. Les travaux se poursuivront sur les améliorations à apporter à la coopération administrative en matière de TVA, sur la modification de la directive "sociétés mères-filiales" et sur les asymétries causées par les structures hybrides. Sur la base des travaux de l'OCDE sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices, et s'appuyant sur le travail accompli en parallèle au niveau de l'UE, la réflexion se poursuivra sur la fiscalité de l'économie numérique. La présidence poursuivra les discussions sur les améliorations du système de TVA, notamment dans le cadre de propositions concernant une déclaration de TVA normalisée et le traitement TVA des bons, et elle s'emploiera à ce qu'un accord puisse être trouvé sur la taxation de l'énergie et la proposition de taxe sur les transactions financières.

¹ http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_Data/docs/pressdata/en/ec/134069.pdf

STRATÉGIE EUROPE 2020 POUR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI

Le Conseil s'est penché sur le prochain examen à mi-parcours de la stratégie Europe 2020 et a débattu de la manière dont cette stratégie pourrait être appliquée afin de contribuer davantage à la croissance et à l'emploi, ainsi que de son rôle dans le processus de surveillance des politiques économiques et budgétaires mené chaque année par l'UE, le *Semestre européen*.

En mars, le Conseil européen a évalué la mise en œuvre de la stratégie et la Commission a commencé une consultation publique en mai, destinée à orienter son travail d'examen; elle devrait présenter des propositions au début de 2015.

Le Conseil a débattu de la manière de renforcer l'efficacité des moyens d'action engagés et d'améliorer la mise en œuvre de la stratégie grâce au *Semestre européen*.

La présidence organisera au second semestre de cette année des débats au sein de différentes formations du Conseil. En décembre, elle l'élaborera un rapport contenant des orientations pour des propositions que la Commission présentera ultérieurement afin d'améliorer la mise en œuvre de la stratégie.

La stratégie Europe 2020, adoptée en juin 2010, fixe cinq grands objectifs portant sur l'emploi, l'éducation, une société où chacun trouve sa place, l'innovation et le climat/l'énergie. Elle est un élément central de la réponse apportée par l'UE à la crise économique mondiale.

FISCALITÉ DES REVENUS DE L'ÉPARGNE - NÉGOCIATIONS AVEC LES PAYS TIERS

La Commission a informé le Conseil sur l'état d'avancement des négociations avec la Suisse, le Liechtenstein, Andorre, Monaco et Saint-Marin dans le but d'actualiser leurs accords avec l'UE sur la fiscalité des revenus de l'épargne.

En mai 2013, le Conseil a chargé la Commission de négocier des modifications de ces accords, qui visent à permettre aux États membres de mieux lutter contre la fraude et l'évasion fiscales.

L'objectif est de faire en sorte que les cinq pays continuent à appliquer des mesures équivalentes à celles prévues dans la directive de l'UE concernant l'échange d'informations sur les revenus de l'épargne, qui a été actualisée en mars¹, en tenant compte des développements internationaux intervenus dans ce domaine.

En mars, le Conseil européen a appelé la Suisse, le Liechtenstein, Andorre, Monaco et Saint-Marin à s'engager pleinement à mettre à œuvre la nouvelle norme mondiale unique relative à l'échange automatique de renseignements, mise au point par l'OCDE et approuvée par le G20. Il a engagé la Commission à conclure les négociations d'ici la fin de l'année.

Le Conseil continuera de suivre de près l'avancement des négociations.

¹ Communiqué de presse figurant dans le doc. [7524/14](#).

DIVERS

– *Résolution des défaillances bancaires*

La Commission a donné au Conseil des informations sur la préparation d'une législation d'application portant sur les contributions que les banques devront verser aux fonds de résolution institués en vertu des règles récemment adoptées concernant la résolution des défaillances bancaires. Il a procédé à un échange de vues.

RÉUNIONS EN MARGE DU CONSEIL

Les réunions ci-après se sont tenues en marge du Conseil:

– ***Dialogue macroéconomique avec les partenaires sociaux***

Un dialogue sur les questions macroéconomiques s'est tenu le 7 juillet entre la troïka présidentielle, la Commission, la Banque centrale européenne et le président de l'Eurogroupe, d'une part, et les partenaires sociaux (employeurs et organisations syndicales au niveau de l'UE et représentants des entreprises publiques et des PME), d'autre part. Le dialogue a porté sur la situation économique et les priorités de la présidence italienne.

– ***Eurogroupe***

Les ministres des États membres de la zone euro ont participé à une réunion de l'Eurogroupe qui s'est tenue le 7 juillet. Ils ont débattu du programme d'ajustement économique de la Grèce, des aspects de l'union bancaire liés à la zone euro et du processus d'adhésion de la Lituanie à la zone euro. Ils ont également procédé à une discussion thématique sur les réformes visant à réduire la charge fiscale élevée sur le travail afin de promouvoir la croissance et l'emploi.

– ***Conseil des gouverneurs du Mécanisme européen de stabilité***

Le conseil des gouverneurs du Mécanisme européen de stabilité s'est réuni le 7 juillet.

– ***Petit-déjeuner de travail des ministres***

Les ministres ont discuté de la situation économique et de questions stratégiques connexes lors d'un petit-déjeuner de travail

– ***Session informelle***

Lors d'une session informelle, la Banque centrale européenne et l'Autorité bancaire européenne ont informé les ministres de l'état d'avancement de l'examen de la qualité des actifs en cours, ainsi que des tests de résistance qui sont appliqués aux banques, dont les résultats seront annoncés en automne.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Semestre européen - Recommandations sur les politiques économiques et budgétaires

Le Conseil a émis des recommandations et des avis sur les politiques économiques, budgétaires et de l'emploi prévues par les États membres.

Il a également émis une recommandation particulière sur les politiques économiques dans la zone euro, ainsi que des notes explicatives lorsque ses recommandations ne correspondaient pas à celles proposées par la Commission.

L'adoption de ces textes, après leur approbation par le Conseil européen le 27 juin, marque la fin du processus de surveillance en cours dans le cadre du Semestre européen.

Pour en savoir plus, voir le communiqué de presse (doc. [11644/14](#)).

Fiscalité des entreprises - Directive "sociétés mères-filiales"

Le Conseil a formellement adopté une modification des règles fiscales de l'UE afin d'éviter les situations de double non-imposition des dividendes distribués au sein de groupes d'entreprises, due aux dispositifs de prêts hybrides¹ (doc. [10996/14](#) + [11291/14](#) + [11291/14 ADD 1](#)).

Cette adoption fait suite à l'accord politique intervenu lors de la session du Conseil du 20 juin.

Cela comble ainsi une lacune qui permettait jusqu'ici aux groupes d'entreprises d'exploiter les asymétries entre les règles fiscales nationales, de façon à échapper à l'impôt sur certains types de bénéfices distribués au sein du groupe.

La modification de la directive "sociétés mères-filiales" (2011/96/UE) empêchera les situations de double non-imposition en prévoyant que l'État membre de la société mère ne devrait s'abstenir d'imposer les bénéfices de la filiale que lorsque ceux-ci ne sont pas déductibles par la filiale.

Pour en savoir plus, voir le communiqué de presse (doc. [11647/14](#)).

¹ Les dispositifs de prêts hybrides sont des instruments financiers qui présentent les caractéristiques à la fois des emprunts et des fonds propres.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mesures restrictives - Biélorussie

Au terme de leur réexamen, le Conseil a modifié les sanctions de l'UE à l'encontre de la Biélorussie.

Compte tenu de la gravité persistante de la situation des droits de l'homme, il a décidé d'ajouter un nom à la liste des personnes faisant l'objet de restrictions. Parallèlement, il a jugé qu'il n'y avait plus lieu d'imposer des sanctions à huit personnes.

Cette décision n'est pas le signe d'un changement de la politique de l'UE consistant à maintenir le contact avec la Biélorussie tout en adoptant un point de vue critique, comme le Conseil l'a indiqué en dernier lieu dans ses conclusions du 15 octobre 2012 (voir [conclusions](#)).

Représentant spécial de l'UE pour le Caucase du Sud et la crise en Géorgie

Le Conseil a nommé M. Herbert Salber en tant que nouveau Représentant spécial de l'Union européenne (RSUE) pour le Caucase du Sud et la crise en Géorgie.

Son mandat initial court jusqu'à la fin de février 2015. Le Conseil a également approuvé un budget de 1,38 million d'euros pour la période comprise entre le 1^{er} juillet 2014 et le 28 février 2015.

Pour de plus amples informations, voir le document [11662/14](#).

POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE

Colombie - Participation aux opérations de gestion de crise de l'UE

Le Conseil a décidé de signer et de conclure avec la Colombie un accord établissant un cadre pour la participation de ce pays aux opérations de gestion de crise de l'UE.

AFFAIRES GÉNÉRALES

Projets soutenus par l'UE dans le domaine du transport public - Rapport de la Cour des comptes

Le Conseil a adopté des conclusions sur le rapport spécial de la Cour des comptes intitulé: "Efficacité des projets soutenus par l'UE dans le domaine du transport public urbain" (voir doc. [11254/14](#)).

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

Rapport général 2013 d'Europol

Le Conseil a pris note du rapport général concernant les activités d'Europol en 2013, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration d'Europol (doc. [10426/14](#)).

Il communiquera ce rapport au Parlement européen pour information.

Collège européen de police - Rapport annuel 2013

Le Conseil a pris note du rapport annuel 2013 du Collège européen de police et l'a approuvé (doc. [10580/14](#)).

Il communiquera ce rapport au Parlement européen et à la Commission pour information.

ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN

Accord EEE - programme "Droits, égalité et citoyenneté"

Le Conseil a approuvé la position à prendre par l'UE au sein du Comité mixte de l'Espace économique européen (EEE) sur une modification du protocole n° 31 à l'accord EEE.

Cette modification permettra d'inclure dans l'accord EEE le règlement 1381/2013 de l'UE instituant un programme "Droits, égalité et citoyenneté" pour la période 2014-2020¹ (doc. [10362/14](#)).

¹ JO L 354 du 28.12.2013, p. 62.

Accord EEE - Mécanisme pour l'interconnexion en Europe

Le Conseil a approuvé la position à prendre par l'UE au sein du Comité mixte de l'Espace économique européen (EEE) sur une modification du protocole n° 31 à l'accord EEE.

Cette modification permettra d'étendre la coopération entre les parties contractantes dans le domaine des services d'information, ainsi que de la recherche et de l'innovation (doc. [10365/14](#)).

Accord EEE - Environnement

Le Conseil a approuvé la position à prendre par l'UE au sein du Comité mixte de l'Espace économique européen (EEE) sur une modification de l'annexe 20 de l'accord EEE.

Cette modification permettra d'étendre la coopération entre les parties contractantes dans le domaine de l'environnement (doc. [10368/14](#)).

ÉNERGIE

Sûreté nucléaire

Le Conseil a adopté une directive révisée relative à la sûreté nucléaire, qui introduit des objectifs en matière de sûreté nucléaire à l'échelle de l'UE, renforce l'indépendance et le rôle des autorités de réglementation nationales, accroît la transparence sur les questions de sûreté nucléaire et intensifie la surveillance et l'échange des expériences (doc. [10562/14](#)).

Pour en savoir plus, voir le communiqué de presse (doc. [11320/14](#)).

EMPLOI

Réunion des ministres du travail et de l'emploi du G20

Le Conseil a approuvé les orientations relatives aux priorités de l'UE et de ses États membres pour la réunion des ministres du travail et de l'emploi du G20, qui se tiendra à Melbourne, en Australie, les 10 et 11 septembre 2014.

PÊCHE

Thon rouge de l'Atlantique - Position de l'UE à la CICTA

Le Conseil a approuvé la position à prendre par l'UE à la réunion annuelle de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA).

Avant chaque réunion annuelle de la CICTA, des mesures doivent être prises pour veiller à ce que la position exprimée au nom de l'UE prenne en considération les informations statistiques, biologiques et autres les plus récentes. À cet égard, la décision prévoit que l'UE doit agir conformément aux objectifs qu'elle poursuit et aux principes qu'elle défend dans le cadre de la réforme de la politique commune de la pêche (PCP), notamment par l'approche de précaution et la poursuite des objectifs en matière de rendement maximal durable visés dans le règlement (UE) n° 1380/2013¹.

La CICTA est une organisation gouvernementale chargée de la gestion et de la conservation des thonidés et des espèces voisines de l'océan Atlantique et des mers adjacentes.

TRANSPARENCE

Accès du public aux documents

Le Conseil a approuvé la nouvelle réponse partielle à la demande confirmative n° 26/c/02/09 établie à la suite de la décision du Tribunal de l'Union européenne dans l'affaire T-63/10 (doc. 11390/14).

NOMINATIONS

Comité des régions

Le Conseil a nommé M. Jens Bo IVE et M. Thomas Strecker Lerbak ADELSKOV (Danemark) (doc. [11251/14](#)) et M. Luciano D'ALFONSO et M. Sergio CHIAMPARINO (Italie) (doc. [11355/14](#)), membres du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2015.

¹ JO L 354 du 28.12.2013, p. 22.